



ASSOCIATION VIGI-EOLE
N° 4 LE GRAND CHEMIN
33860 REIGNAC
vigi-eole@yahoo.fr
www.vigieole.fr
N° W331000839

Reignac,
Le 4 décembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Eolien : le S.R.E. attaqué en justice

Les associations (Vigi-Eole, Fédération Environnement Durable, Fédération Patrimoine Environnement, Ligue Urbaine et Rurale, Citoyenneté et Environnement en Périgord, Groupement des Chasseurs du Blayais-Cubzaguais) et de nombreux requérants ont déposé une requête en excès de pouvoir contre les arrêtés pris par le préfet de la Région Aquitaine portant approbation du Schéma Régional Eolien (S.R.E.).

Ils entendent, ainsi, dénoncer les irrégularités juridiques constatées dans le S.R.E. :

- La violation des droits du public en matière d'accès à l'information relative à l'environnement et de participation à l'élaboration des documents liés à l'environnement,
- Le non respect de la concertation publique des collectivités locales et de leurs groupements,
- L'erreur manifeste d'appréciation dans la prise en compte effective du potentiel éolien,
- L'absence de prise en compte des servitudes des règles de protection des espaces naturels, ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales,
- La violation de la loi du Grenelle II.

D'autres associations et requérants effectuent les démarches nécessaires pour se joindre à cette action.

Contacts presse
Daniel ARDOIN
05.57.32.44.41

Jean-Claude HERAUD
06.69.18.14.49

P.J : L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2012 et les communes listées favorables au développement de l'énergie éolienne.